



Un milieu de vie en santé Secteur Saint-Raymond et abords du futur CUSM



Mémoire présenté par

Louise Harel
Chef de Vision Montréal

Véronique Fournier
Conseillère de ville du district Saint-
Henri-La Petite-Bourgogne-
Pointe-Saint-Charles

Dans le cadre de la consultation publique de l'OCPM sur le
Le quartier Saint-Raymond et les abords du futur CUSM

11 mars 2013

À propos de l'auteur

L'Opposition officielle de la Ville de Montréal est composée de 18 élus de Vision Montréal, dont trois maires d'arrondissement. La chef de Vision Montréal et de l'Opposition officielle est Mme Louise Harel. Ce mémoire a été rédigé par Myriam St-Denis, consultante en urbanisme en collaboration avec Sarah Gagnon-Turcotte, attachée politique au Cabinet de l'Opposition officielle.

Image en couverture : © Centre universitaire de santé McGill, 2012

Pour nous suivre :



visionmtl.com



twitter.com/visionmontreal



facebook.com/visionmontreal

Table des matières

Un milieu de vie en santé

1. Une desserte de transport bonifiée et diversifiée pour le nouveau CUSM.....	2
1.1 Aménager un deuxième édicule de métro pour améliorer l'accès au site	2
1.2 Favoriser les transports actifs en améliorant le réseau cyclable	4
2. Tenir compte de l'arrondissement du Sud-Ouest	5
2.1 Améliorer la mobilité de long de l'axe Nord-Sud	5
2.2 Améliorer les perspectives visuelles sur le CUSM.....	5
2.2 Anticiper et planifier conjointement les impacts du redéveloppement.....	6
3. Un quartier en santé.....	6
3.1 Structurer la vocation commerciale de la rue Saint-Jacques.....	6
3.2 Créer une vitalité économique dans les territoires limitrophes	7
3.3 Consolider le secteur comme pôle résidentiel	7
4. L'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques	8
4.1 Un lieu pour les Montréalais.....	8
4.2 Rêver d'un lien avec le canal de Lachine.....	9
Conclusion	9
Liste des recommandations	11

Un milieu de vie en santé

La venue du *Campus hospitalier Glen*, composé du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et de l'Hôpital Shriners pour enfants dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce aura un impact majeur sur l'ensemble du secteur Saint-Raymond et requerra le réaménagement des abords du futur centre. C'est pourquoi la Ville de Montréal a entamé une planification détaillée dans le but d'élaborer un programme particulier d'urbanisme pour ce secteur. L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandatée par la Ville afin de définir, avec l'ensemble des acteurs concernés, les orientations et paramètres devant guider la vision d'aménagement urbain du secteur. C'est à ce titre que Vision Montréal souhaite contribuer à l'actuelle consultation.

Après une première consultation publique en 2005, centrée spécifiquement sur le CUSM, cette démarche reprend aujourd'hui son cours dans un horizon élargi visant notamment à établir les enjeux de mise en valeur pour l'ensemble du secteur et les principes qui en guideront le redéveloppement. Vision Montréal profite de cette opportunité pour exposer ses recommandations et souligner la pertinence de cette démarche. La planification détaillée des secteurs qui reçoivent des investissements majeurs comme ceux liés au technopôle de la santé sont essentiels à leur intégration harmonieuse dans leur environnement.

Lorsqu'il s'agit de développer des projets majeurs d'infrastructures provinciales sur le territoire montréalais, une écoute en amont de la part du gouvernement du Québec est également déterminante pour le succès de leur intégration à la trame urbaine. Malheureusement, cette écoute fait parfois défaut, comme dans le cadre de la réfection du complexe Turcot adjacent au CUSM et au secteur Saint-Raymond. Vision Montréal souhaite ardemment qu'une culture de planification conjointe en amont soit instaurée entre le gouvernement québécois et la Ville de Montréal, plutôt qu'une approche dictée par le haut où les grands paramètres sont établis par les instances provinciales. Nous croyons que l'actuelle démarche est un élément de succès additionnel pour le Campus hospitalier et permettra possiblement d'amenuiser certains des impacts de la planification en vase clos qui a caractérisé le complexe Turcot.

Vision Montréal adhère aux propositions faites dans le cadre de l'exercice actuel. Néanmoins, nous désirons mettre en lumière quatre orientations principales. Nous suggérons d'abord **d'intégrer au secteur une desserte de transport bonifiée et diversifiée, dont l'enjeu principal est l'accès au site par un deuxième édicule de métro**. Nous énonçons par la suite la nécessité de profiter de l'occasion pour « connecter » **davantage les secteurs limitrophes, historiquement enclavés**. Ensuite, nous misons sur la consolidation d'un **quartier en santé**, notamment par l'affirmation de la vocation commerciale et résidentielle du secteur. Enfin, nous traitons de **l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques** comme composante du paysage urbain à mettre en valeur.

1. Une desserte de transport bonifiée et diversifiée pour le nouveau CUSM

1.1 Aménager un deuxième édicule de métro pour améliorer l'accès au site

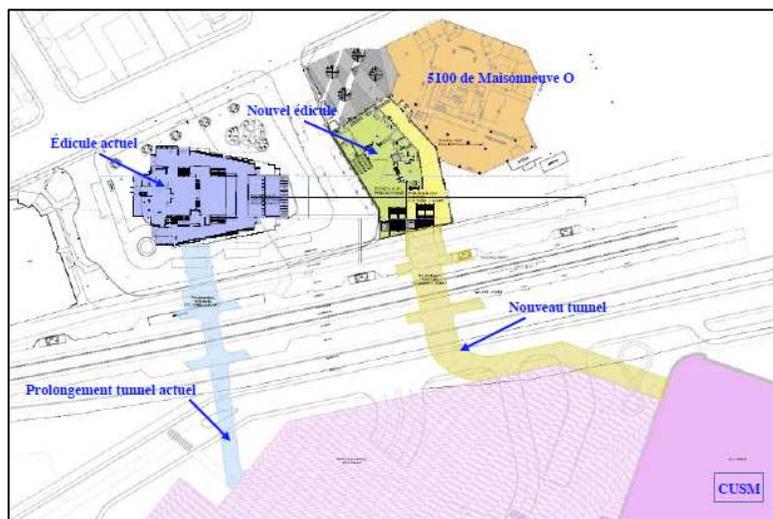
Grâce à la proximité de la gare intermodale Vendôme où convergent l'autobus, le train et le métro, le transport collectif sera un élément incontournable pour accéder au Campus hospitalier et assurer la fluidité des déplacements dans le secteur Saint-Raymond. Toutefois, le secteur est actuellement

caractérisé par plusieurs facteurs qui affectent négativement la sécurité des déplacements, soit :

- de nombreuses voies autoroutières et ferroviaires qui enclavent le site du Campus;
- de nombreux chantiers prévus aux abords du site pour la réfection du complexe Turcot;
- un achalandage élevé à la station Vendôme, près de la capacité maximale.

Seuls un accès approprié au site combiné à une offre en transport collectif adéquate permettront de réduire les nuisances dues à ces facteurs ainsi qu'à la circulation véhiculaire et à l'achalandage supplémentaire entraînés par l'arrivée du Campus hospitalier. En effet, il est prévu que plus de 12 500 patients, travailleurs et bénévoles fréquenteront quotidiennement le centre de la santé, alors que l'AMT et la STM prévoient une augmentation de 35 % de l'achalandage à la station Vendôme. Dans ce contexte, Vision Montréal souligne la nécessité de construire le nouvel édicule à la station Vendôme et le nouveau lien piétonnier vers le CUSM.

La construction du deuxième édicule fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité, mais l'enjeu principal est celui de son financement. Le partage des coûts pour la construction du tunnel n'est pas encore ficelé, mais il est essentiel que le gouvernement québécois s'engage à soutenir financièrement ce projet. De plus, puisque les travaux ne seront pas terminés lors de l'entrée en fonction du Campus, il sera nécessaire que des mesures de mitigations temporaires soient envisagées, telles que la mise en place d'une navette.



© STM, 2013

Par ailleurs, la vocation même de l'établissement exige que la conception des espaces et des accès au site tienne compte de l'accessibilité universelle. Le site devra être convivial pour les personnes à mobilité réduite, y compris par le biais d'ascenseurs, là où nécessaire. Ces aménagements contribueront par le fait même au respect des principes d'aménagement de la *Charte du piéton de Montréal* et de la *Politique municipale d'accessibilité universelle*.

RECOMMANDATION 1 : Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal et ses partenaires fassent toutes les démarches nécessaires pour obtenir le financement auprès du gouvernement du Québec pour la réalisation d'un second édicule du métro reliant la station Vendôme au CUSM.

RECOMMANDATION 2 : Vision Montréal recommande que des mesures de mitigations temporaires soient envisagées jusqu'à la construction du deuxième édicule, dont la mise en place d'une navette.

RECOMMANDATION 3 : Vision Montréal recommande que le réseau de transport en commun desservant le complexe du CUSM (tunnels et deuxième édicule) assure l'accessibilité universelle aux personnes à mobilité réduite.

1.2 Favoriser les transports actifs en améliorant le réseau cyclable

Le site du CUSM est situé à proximité d'axes routiers favorisant grandement le déplacement automobile. Parmi ces accès à l'échelle régionale et locale, nous retrouvons notamment le complexe Turcot et des axes secondaires dont les rues Saint-Jacques, De Maisonneuve Ouest et le boulevard Décarie. Afin de faciliter la circulation automobile supplémentaire, la Ville a accordé un effort important au réaménagement du réseau autoroutier en élargissant les boulevards.

La Ville a également entrepris des mesures avantageuses en matière de transport actif, en proposant des solutions pour assurer une mobilité durable et des déplacements actifs plus sécuritaires. En réponse aux recommandations de l'OCPM (2005), la Ville a notamment amélioré le réseau cyclable en aménageant des bandes en continu sur le boulevard De Maisonneuve et sur le boulevard Décarie. Compte tenu des défis d'aménagement importants dans un secteur enclavé par les infrastructures majeures de transport, Vision Montréal se réjouit de cette orientation.



Par contre, Vision Montréal considère que davantage d'efforts doivent être consentis afin de bonifier le réseau cyclable. Les accès via le réseau cyclable vers le campus Glen ne sont pas satisfaisants pour combler les besoins des usagers. Le désir de mieux intégrer le transport actif au plan d'aménagement a d'ailleurs été exprimé par plusieurs intervenants lors de la séance d'information organisée par l'OCPM. Un équilibre doit alors être maintenu entre les divers modes de transport. Au même titre que les efforts entrepris pour réaménager les infrastructures routières, il faut créer des espaces plus conviviaux et sécuritaires pour les cyclistes. Ces mesures viendraient également appuyer les orientations du *Plan local de développement durable de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce 2012-2015* qui vise notamment à « promouvoir et favoriser le transport actif et durable ». La bonification du réseau cyclable devrait notamment porter une attention particulière à créer des liens directs et sécuritaires continus, des liaisons vers le Sud-Ouest jusqu'à la piste cyclable du canal Lachine ainsi que vers Westmount.

Le réseau cyclable doit également s'accompagner d'infrastructures d'accueil adéquates. Vision Montréal estime que la pratique du vélo serait encouragée par des aménagements visant la convivialité, notamment en assurant la présence de stationnements pour vélos sécurisés et protégés des intempéries.

RECOMMANDATION 4 : Vision Montréal souligne les actions prévues pour faciliter le transport actif, notamment le vélo, et recommande que celles-ci soient bonifiées, entre autres par des liaisons vers le Sud-Ouest et la ville de Westmount.

RECOMMANDATION 5 : Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal, de pair avec le CUSM, s'assure qu'un nombre suffisant de stationnements pour vélos soit prévu et qu'ils soient conçus en vue d'être sécuritaires et adaptés aux quatre saisons.

2. Tenir compte de l'arrondissement du Sud-Ouest

2.1 Améliorer la mobilité de long de l'axe Nord-Sud

Le site d'intervention est marqué par des infrastructures de transport qui empêchent la perméabilité et la cohésion harmonieuse entre les divers lieux. La voirie du Canadien Pacifique (CP) et le complexe Turcot en sont des exemples. Le manque d'espaces verts, rares ou peu accessibles, ne favorise pas la présence de milieux de vie et d'espaces conviviaux. Afin de remédier à cette problématique, la Ville a prévu des projets d'aménagement du domaine public, en ciblant principalement les secteurs Upper Lachine (Carrefour Décarie, boulevard De Maisonneuve Ouest), le boulevard Décarie et la rue Saint-Jacques.

Bien que Vision Montréal soutienne ces initiatives, nous considérons que l'arrondissement du Sud-Ouest, notamment le quartier Saint-Henri, n'a pas été pris suffisamment en considération dans la planification du secteur. L'arrondissement du Sud-Ouest, déjà enclavé par des ruptures physiques majeures (autoroute 15 Sud, échangeur Turcot, autoroute 720, voie ferrée et falaise Saint-Jacques), et faisant dos à l'entrée principale du CUSM, demeure isolé malgré l'attention timide qui lui a été accordée dans les projets d'aménagement.

Pourtant, la venue du CUSM encouragera plusieurs travailleurs à s'installer dans l'arrondissement du Sud-Ouest, un secteur prometteur en plein redéveloppement, et à proximité. Pour ceux-là, l'axe nord-sud, qu'il soit accessible par voiture, transport en commun ou transport actif, doit être développé. La même hypothèse prévaut pour des entreprises et leurs travailleurs qui pourraient s'installer dans les complexes industriels en reconversion situés en contrebas du CUSM.

Actuellement, les tracés piétonniers aménagés en vue de relier le Sud-Ouest au Campus hospitalier ne sont pas configurés adéquatement. Le passage à doubles escaliers, présent dans la falaise, ne joue pas pleinement son rôle puisqu'il mène non pas au site, mais à l'artère routière de la rue Saint-Jacques. Pour les résidants, utilisateurs ou travailleurs en provenance du Sud-Ouest, cette intervention empêche la création d'un sentiment de convivialité. Le CUSM est pourtant le voisin immédiat de tout un pan de quartier.

Vision Montréal estime que la configuration du domaine public doit permettre de bonifier les liaisons dans l'axe nord-sud et avec les secteurs limitrophes. Cette desserte bonifiée inclut notamment la place accordée au transport actif, par les déplacements des piétons et des cyclistes.

RECOMMANDATION 6 : Vision Montréal recommande de bonifier le concept d'aménagement afin de favoriser une meilleure intégration entre le CUSM, le secteur St-Raymond et l'arrondissement du Sud-Ouest, et d'y inclure le secteur nord du quartier Saint-Henri. La reconfiguration du domaine public doit également comprendre une desserte en transport actif vers les quartiers limitrophes au sud du site.

2.2 Améliorer les perspectives visuelles sur le CUSM

Le Campus Glen possède une grande surface minéralisée accueillant des aires de stationnement à l'ouest (boulevard Décarie) et au nord (boulevard Maisonneuve) du site. Ces espaces prévoient plus de 2 700 cases de stationnement (étagé et souterrain). Bien que non visibles de l'entrée principale du site, les espaces de stationnements étagés sont prévus en arrière du complexe du CUSM, ce qui crée un immense

bâtiment visuellement morne vers les limites du quartier Saint-Henri. Vision Montréal souhaite rappeler la préoccupation soulevée par de nombreux acteurs du Sud-Ouest quant à l'intégration urbaine, la facture architecturale et les perspectives visuelles provoquées par un tel complexe.

RECOMMANDATION 7 : Vision Montréal recommande que l'aire de planification du CUSM inclue les abords de la rue St-Jacques/Chemin Glen et le quartier Saint-Henri pour assurer une intégration urbaine harmonieuse du stationnement étagé du CUSM.

2.2 Anticiper et planifier conjointement les impacts du redéveloppement

La venue de projets d'envergure, tels le complexe Turcot et le CUSM et les interventions d'aménagement du domaine public qu'ils suscitent dans le quartier Saint-Raymond occasionnent des impacts majeurs sur le territoire et pour les résidents. L'arrondissement du Sud-Ouest, voisin immédiat du district de Notre-Dame-de-Grâce, est également touché. De nombreux détours et chantiers routiers affectent et enclavent déjà certains secteurs, tant dans le quartier Saint-Henri que dans Saint-Raymond, et ce n'est qu'un début, puisque ces chantiers dureront plusieurs années. De plus, les chantiers routiers affectent la circulation de transit de telle manière que de nombreuses rues locales deviennent des chemins de contournement. Il est donc crucial que soient mis sur pied des mécanismes de coordination entre les arrondissements concernés, la Ville centre ainsi que les partenaires pour assurer tant la planification et la gestion des chantiers que celle des nuisances, de sorte à amenuiser les impacts du redéveloppement de ce secteur.

Dans cet ordre d'idées, nous profitons de cette occasion pour souligner l'initiative déjà en place du « comité de bon voisinage », une pratique en place depuis la venue du CUSM. Nous souhaitons que cette initiative se poursuive et que le comité puisse assurer un suivi vigilant de l'aménagement du domaine public, de la construction des infrastructures en plus des travaux qui accompagnent la construction du CUSM.

RECOMMANDATION 8 : Vision Montréal recommande que l'initiative du comité de bon voisinage soit maintenue et que son mandat puisse être élargi au besoin, notamment sur les enjeux liés à l'aménagement du domaine public.

RECOMMANDATION 9 : Vision Montréal recommande la mise en place de mécanismes adéquats de coordination avec les arrondissements concernés, la Ville centre, et les partenaires impliqués, tant pour la gestion des travaux actuels que pour les infrastructures afin d'amenuiser les impacts inhérents à de tels chantiers.

3. Un quartier en santé

3.1 Structurer la vocation commerciale de la rue Saint-Jacques

Le quartier Saint-Raymond est composé de plusieurs rues commerçantes dont le boulevard De Maisonneuve, la rue Sherbrooke et la rue Saint-Jacques. Cette dernière mérite une attention particulière étant donné la qualité variable de son cadre bâti et de ses usages. La rue Saint-Jacques détient une vocation essentiellement commerciale orientée vers des commerces liés à l'automobile (garage, lave-

autos, station-service, etc.) et est ponctuée d'un grand nombre de stationnements en front de rue. Ce secteur offre une ambiance peu accueillante pour les piétons, nuisant à la présence d'une vie de quartier.

Vision Montréal se réjouit de constater que des démarches sont prévues par la Ville afin de transformer la vocation et la forme urbaine de la rue Saint-Jacques. Nous tenons à ce que cette rue soit structurée à des fins commerciales, afin qu'elle maintienne sa vocation et puisse accueillir et bénéficier d'activités complémentaires (cliniques privées, bureaux) liées à l'arrivée du CUSM. Nous désirons toutefois que cette rue offre un milieu de vie convivial, notamment en réduisant le transit et la vitesse de circulation automobile. L'aménagement du domaine public est également nécessaire dans ce secteur, en verdissant et en contrôlant l'affichage commercial. La mise en valeur de cette rue commerçante permettra de préserver la qualité des milieux de vie existants et d'embellir le secteur, tout en créant un pôle d'emploi dynamique dans le quartier Saint-Raymond.

RECOMMANDATION 10 : Vision Montréal appuie l'orientation souhaitée pour la rue Saint-Jacques et recommande de consolider la vitalité commerciale de cette rue en vue de favoriser la qualité des milieux de vie existants.

3.2 Créer une vitalité économique dans les territoires limitrophes

Le nouveau centre hospitalier est un projet d'envergure qui créera de nombreuses retombées pour le quartier. Le centre de santé exercera un pouvoir d'attraction important pour diverses activités connexes en plus d'être le point de destination de nombreux usagers et employés. Cette situation offre une opportunité intéressante pour développer la vitalité économique du secteur Saint-Raymond par la création de nombreux emplois, l'établissement de nouveaux commerces, le développement de projets immobiliers, etc.

Récemment, la Ville de Montréal a innové en développant son premier Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour quatre secteurs dans autant d'arrondissements, démontrant qu'il est possible de développer une vision partagée s'appuyant sur les divers aspects du développement du territoire et ce, en concertation avec les citoyens. Dans un même ordre d'idées, Vision Montréal croit qu'une meilleure planification et gestion des retombées économiques du CUSM permettrait de favoriser le développement tant du secteur St-Raymond que des quartiers périphériques selon une vision métropolitaine. Nous pensons notamment aux friches industrielles du quartier Saint-Henri offrant un potentiel de redéveloppement, ainsi que le redéveloppement de la Cour Turcot dans les suites de la réfection du Complexe Turcot.

RECOMMANDATION 11 : Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal, par le biais de la Direction du développement économique et urbain, travaille de concert avec les arrondissements concernés afin de favoriser le développement des quartiers périphériques et de gérer adéquatement les retombées économiques prévues sur ces territoires.

3.3 Consolider le secteur comme pôle résidentiel

Le quartier Saint-Raymond est constitué de secteurs très variés, comprenant notamment un milieu de vie bien établi à vocation résidentielle. Étant donné la venue du centre hospitalier, certains lieux ont été identifiés à « potentiel de développement » par la Ville, notamment aux abords du CUSM et à l'ouest de la rue Saint-Jacques. Encore une fois, Vision Montréal se préoccupe de la vocation que prendront ces

lieux d'intervention, et tient à ce que les quartiers résidentiels soient conservés afin de respecter la vie de quartier de Saint-Raymond.

Vision Montréal désire également souligner son appui à la Ville de Montréal, quant à l'objectif de créer des logements abordables sur certains des sites sous-utilisés aux abords du CUSM. Cela permettrait de répondre aux conditions sociales et économiques du quartier Saint-Raymond, à majorité locataire (82 %), et détenant le revenu moyen de ménage le plus bas de Notre-Dame-de-Grâce. Vision Montréal se réjouit également que la Ville établisse des mesures pour encadrer l'intégration des projets immobiliers à son environnement bâti. À la suite des recommandations de l'OCPM (2005), le CUSM a d'ailleurs fait une révision architecturale en vue d'obtenir une meilleure harmonie visuelle avec son secteur.

RECOMMANDATION 12 : Vision Montréal recommande que les projets de développement immobilier tiennent compte de la préservation et de la mise en valeur du cadre bâti existant, tout en s'inscrivant dans des orientations TOD.

RECOMMANDATION 13 : Vision Montréal est en faveur des initiatives de la Ville de Montréal quant à la création de logements abordables, entre autres par l'application de la Stratégie d'inclusion de la Ville sur les sites sous-utilisés aux abords du CUSM.

4. L'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques

4.1 Un lieu pour les Montréalais

La falaise Saint-Jacques est une composante importante du paysage urbain de Montréal. Depuis 2004, elle est d'ailleurs désignée en tant qu'« écoterritoire de la ville de Montréal » dans le cadre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Ce lieu est reconnu notamment pour sa valeur écologique comme habitat faunique, sa valeur paysagère et sa position géographique stratégique comme entrée de ville.

Bien que cette trame verte soit intéressante à plusieurs points de vue, Vision Montréal considère qu'elle n'est actuellement pas accessible aux Montréalais, voire peu et mal connue par ceux-ci. Nous soutenons que l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques n'est pas un « sanctuaire intouchable » et que l'usage de ce lieu inestimable est à mettre en valeur. L'exercice actuel est l'occasion d'inclure réellement la mise en valeur de la falaise St-Jacques dans les principes qui guideront le réaménagement de ce secteur tout en développant des liens avec l'arrondissement du Sud-Ouest. Nous désirons que l'écoterritoire soit mis en valeur, tout en respectant l'intégrité et la conservation du site. À plusieurs occasions, cet objectif a été réitéré et nous appuyons le principe de « favoriser une meilleure intégration des paysages naturels dans les milieux de vie », tel qu'énoncé dans la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de l'Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques* (2008). Toutefois, l'avenir de la falaise et des aménagements en contrebas dépend également du scénario final de la réfection du complexe Turcot, ce qui soulève des inquiétudes.

Nonobstant cette situation, Vision Montréal souhaite l'intégration de pistes cyclables pour le transport actif et non uniquement récréatif (donc un choix des matériaux et des tracés conséquents), tant pour relier le site au CUSM que pour « favoriser des liens entre les quartiers environnants et avec le grand

réseau vert montréalais »¹. Le réaménagement du domaine public, par « l'implantation de sentiers périphériques et de belvédères »², permettrait également de créer un accès au site et des lieux de rencontre. Ces mesures détiennent également un rôle actif dans l'amélioration de l'environnement et la qualité des milieux de vie, permettant ainsi l'attribution d'une valeur ajoutée au secteur.

RECOMMANDATION 14 : Vision Montréal recommande la mise en valeur de la falaise Saint-Jacques entre autres par la création de pistes cyclables et l'aménagement de lieux publics, afin de s'intégrer au grand réseau vert montréalais et de favoriser la liaison du secteur avec le futur site du CUSM et les territoires en contrebas de la falaise.

De plus, la falaise Saint-Jacques est partagée par les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Sud-Ouest. En vue des grandes transformations prévues aux abords et en contrebas de la falaise Saint-Jacques, notamment la Cour Turcot, Vision Montréal souligne l'importance de créer une planification permettant une vision commune entre les acteurs impliqués. La vocation de la falaise Saint-Jacques doit se faire de manière intégrée. Dès 2008, cet objectif était clairement énoncé pour cet écoterritoire dans la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de l'Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques* (2008); il est désormais le temps de le mettre en œuvre.

RECOMMANDATION 15 : Vision Montréal recommande que les aménagements des abords de la falaise Saint-Jacques soient faits en concertation avec les arrondissements concernés, pour l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur du site.

4.2 Rêver d'un lien avec le canal de Lachine

L'ensemble des espaces constituant l'écoterritoire, entre la rue Saint-Jacques et le canal de Lachine, sont sujets à un réaménagement, notamment dans une perspective de verdissement et de liaisons pour la circulation entre les quartiers environnants. Vision Montréal retient fortement l'idée de créer une traverse nord-sud entre la falaise Saint-Jacques et le canal de Lachine, permettant également le transport actif. Ceci permettrait de lier l'unité de la falaise, soit un important espace vert créant une coupure dans la trame urbaine, avec l'unité du canal de Lachine, à forte valeur d'usage par son statut récréotouristique et patrimonial. D'autant plus que le canal de Lachine et la falaise St-Jacques sont historiquement liés dans leur développement et des liens de transport dans ce secteur de l'île.

RECOMMANDATION 16 : Vision Montréal recommande que l'aménagement d'un lien entre la falaise Saint-Jacques et le canal de Lachine fasse partie des orientations pour le redéveloppement du secteur et son intégration au réseau vert montréalais.

Conclusion

La construction du CUSM et le réaménagement du quartier Saint-Raymond suscitent inévitablement divers enjeux liés à la consolidation de la trame urbaine, au transport collectif et aux liens avec les secteurs limitrophes. Vision Montréal a tenu à exprimer ses recommandations quant aux orientations

¹ Ville de Montréal (Blanchet, L.), *La falaise Saint-Jacques : l'évolution de l'écoterritoire, Présentation de la Direction des grands parcs et du verdissement*, 14 décembre 2012.

² *Ibid.*

que nous jugeons incontournables pour le futur PPU. Ce secteur hétérogène, constitué de divers fonctions et milieux de vie, doit être consolidé à plusieurs égards. Nous avons donc soulevé des éléments de vision que nous croyons pertinents afin de maintenir un équilibre entre les activités, et principalement, d'unifier la trame urbaine.

Quatre orientations devront guider l'aménagement du secteur. D'abord, en vue d'offrir une desserte de transport bonifiée et diversifiée pour le nouveau CUSM, la construction d'un deuxième édicule de métro est nécessaire et des liens cyclables et piétonniers selon l'axe nord-sud devront être développés. Puis, la démarche de planification devra être élargie afin de tenir compte des secteurs limitrophes, notamment dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Ensuite, nous croyons qu'il faut utiliser la construction du Centre hospitalier comme levier pour développer un véritable TOD dans le secteur St-Raymond où les fonctions commerciales et économiques jouent également un rôle important. Enfin, l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, cette dominante trame verte, se doit d'être aménagé afin de rehausser ses caractéristiques inestimables pour le profit de tous les Montréalais.



Liste des recommandations

- Recommandation 1** : Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal et ses partenaires fassent toutes les démarches nécessaires pour obtenir le financement auprès du gouvernement du Québec pour la réalisation d'un second édicule du métro reliant la station Vendôme au CUSM. 3
- Recommandation 2** : Vision Montréal recommande que des mesures de mitigations temporaires soient envisagées jusqu'à la construction du deuxième édicule, dont la mise en place d'une navette. 3
- Recommandation 3** : Vision Montréal recommande que le réseau de transport en commun desservant le complexe du CUSM (tunnels et deuxième édicule) assure l'accessibilité universelle aux personnes à mobilité réduite..... 3
- Recommandation 4** : Vision Montréal souligne les actions prévues pour faciliter le transport actif, notamment le vélo, et recommande que celles-ci soient bonifiées, entre autres par des liaisons vers le Sud-Ouest et la ville de Westmount. 4
- Recommandation 5** : Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal, de pair avec le CUSM, s'assure qu'un nombre suffisant de stationnements pour vélos soit prévu et qu'ils soient conçus en vue d'être sécuritaires et adaptés aux quatre saisons. 4
- Recommandation 6** : Vision Montréal recommande de bonifier le concept d'aménagement afin de favoriser une meilleure intégration entre le CUSM, le secteur St-Raymond et l'arrondissement du Sud-Ouest, et d'y inclure le secteur nord du quartier Saint-Henri. La reconfiguration du domaine public doit également comprendre une desserte en transport actif vers les quartiers limitrophes au sud du site..... 5
- Recommandation 7** : Vision Montréal recommande que l'aire de planification du CUSM inclut les abords de la rue St-Jacques/Chemin Glen et le quartier Saint-Henri pour assurer une intégration urbaine harmonieuse du stationnement étagé du CUSM..... 6
- Recommandation 8** : Vision Montréal recommande que l'initiative du comité de bon voisinage soit maintenue et que son mandat puisse être élargi au besoin, notamment sur les enjeux liés à l'aménagement du domaine public. .6
- Recommandation 9** : Vision Montréal recommande la mise en place de mécanismes adéquats de coordination avec les arrondissements concernés, la Ville centre, et les partenaires impliqués, tant pour la gestion des travaux actuels que pour les infrastructures afin d'amenuiser les impacts inhérents à de tels chantiers. 6
- Recommandation 10** : Vision Montréal appuie l'orientation souhaitée pour la rue Saint-Jacques et recommande de consolider la vitalité commerciale de cette rue en vue de favoriser la qualité des milieux de vie existants. 7
- Recommandation 11** : Vision Montréal recommande que la Ville de Montréal, par le biais de la Direction du développement économique et urbain, travaille de concert avec les arrondissements concernés afin de favoriser le développement des quartiers périphériques et de gérer adéquatement les retombées économiques prévues sur ces territoires. 7
- Recommandation 12** : Vision Montréal recommande que les projets de développement immobilier tiennent compte de la préservation et de la mise en valeur du cadre bâti existant, tout en s'inscrivant dans des orientations TOD. 8
- Recommandation 13** : Vision Montréal est en faveur des initiatives de la Ville de Montréal quant à la création de logements abordables entre autres par l'application de la Stratégie d'inclusion de la Ville sur les sites sous-utilisés aux abords du CUSM..... 8
- Recommandation 14** : Vision Montréal recommande la mise en valeur de la falaise Saint-Jacques entre autres par la création de pistes cyclables et l'aménagement de lieux publics afin de s'intégrer au grand réseau vert montréalais et de favoriser la liaison du secteur avec le futur site du CUSM et les territoires en contrebas de la falaise. 9
- Recommandation 15** : Vision Montréal recommande que les aménagements des abords de la falaise Saint-Jacques soient faits en concertation avec les arrondissements concernés, pour l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur du site. 9
- Recommandation 16** : Vision Montréal recommande que l'aménagement d'un lien entre la falaise Saint-Jacques et le canal de Lachine fasse partie des orientations pour le redéveloppement du secteur et son intégration au réseau vert montréalais..... 9